

# ASSURANCE JURIDIQUE

## Assurance juridique familiale

Pour éviter un problème ou pour en solutionner un, cette assurance met à votre disposition les services d'un avocat pour répondre à toutes les questions juridiques que vous avez touchant votre vie privée.

Elle apporte également une aide financière nécessaire lors d'un «accident juridique» c'est-à-dire lors d'un litige.

Il s'agit d'une assurance qui vous protège ainsi que votre famille.

Le succès de ce programme repose sur la combinaison

### ASSISTANCE JURIDIQUE/ ASSURANCE JURIDIQUE

#### L'ASSISTANCE JURIDIQUE

Vous avez maintenant la possibilité de recevoir de l'information juridique par téléphone (ligne sans frais) et ce dans tous les domaines du droit touchant votre vie privée :

- l'information est donnée par un(e) avocat(e) de plus de 5 ans d'expérience ;
- les réponses sont argumentées ;
- le nombre et la durée des appels sont illimités ;
- le service est disponible entre 9 h 00 & 20 h 00.

#### L'ASSURANCE JURIDIQUE

En cas «d'accident juridique» vous pourrez retenir les services de **l'avocat ou du notaire de votre choix** et décider de la stratégie à adopter - **médiation, conciliation, arbitrage, tribunaux**. Les honoraires et débours du professionnel seront ainsi payés par l'assureur jusqu'à concurrence des limites du contrat d'assurance.

#### COUVERTURE D'ASSURANCE JURIDIQUE FAMILIALE

Assuré : membre d'une famille vivant sous le même toit.

Litiges garantis (risques spécifiés) :

- reliés aux actes de consommation ;
- reliés à des dommages corporels ou matériels ;
- reliés à la propriété et l'habitation ;
- reliés à la protection du revenu ;
- reliés au travail.

Cas non litigieux garantis (risques spécifiés) :

- succession de l'assuré ;
- protection du majeur.

#### ASSISTANCE JURIDIQUE

Qu'est-ce qu'un mandat d'inaptitude ?

Peut-on augmenter mon loyer ?

Suis-je en droit d'obtenir une pension alimentaire ?

Quelles sont les conséquences fiscales d'un héritage ?

Ai-je besoin d'un permis municipal ?

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

#### LITIGES COUVERTS

Achat d'une maison atteinte de vices cachés.

Enfant qui se blesse dans la cour d'école suite à de la négligence.

Voyage tourne au cauchemar, un remboursement s'impose.

Difficultés avec un entrepreneur.

Assureur invalidité refuse de vous indemniser.

Refus de paiement par la CSST.

Congédiement ou harcèlement au travail.